

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 octobre 2023

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Bouamrane donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Martin S., Mme Lagarde



Délibération n° 10-05 du 19 octobre 2023

PLATEFORME DE MÉDIATION EN SANTÉ EN SEINE-SAINT-DENIS – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC 10 ASSOCIATIONS ET L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°11-03 du 10 septembre 2020 relative à la convention avec la fondation BNP Paribas pour la mise en place d'un nouveau programme de prévention santé,

Vu la Décision attributive n° 235-2021 DSP de l'ARS du 1^{er} décembre 2021 relative à l'attribution d'une subvention au Département dans le cadre du programme de financement de réduction des inégalités sociales de santé 2021,

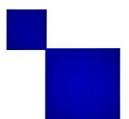
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de percevoir de l'Agence Régionale de Santé la subvention d'un montant de 80 000 euros au titre de l'année 2023 ;

- ATTRIBUE une subvention de 11 200 euros à chacune des 10 associations suivantes :

- Afrique Avenir
- Aides
- Arcat,
- Avenir Santé
- Bamesso et ses Amis
- Le Comité des Familles
- Femmes Relais de Bobigny
- Ikambere
- La Marmite
- La Fondation Falret



- ATTRIBUE une subvention de 25 835 euros à l'Université Sorbonne Paris Nord (SAIC Université Paris 13) - Laboratoire LEPS UR3412 (Bobigny) ;
- APPROUVE la convention type ci-annexée à conclure avec les 10 associations citées ci-dessus et prévoyant la mise à disposition de 2/5 équivalent temps plein de médiateur en santé ;
- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure avec l'Université Sorbonne Paris Nord (SAIC Université Paris 13) - Laboratoire LEPS UR3412 (Bobigny) ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Laroche

siégeant au CA de l'université Sorbonne Paris Nord

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.